

CONTRAT DE RESERVATION EMPLACEMENT 2023

Je soussigné,

Mme M

Adresse:
.....

Téléphone:

Email:@.....

Réserve un Emplacement Camping Caravaning

Date d'arrivée : Date de départ :

: les emplacements sont réservés de la date d'arrivée à partir de 14h30 jusqu'à la date de départ avant 12h.

Caravane Tente Camping-car

Dimensions (obligatoires):

Nb d'adultes (13 ans et +) : Nb d'enfants (2 à 12 ans):

Nb d'enfants (0 à 2 ans): Animal (1 max):

Electricité (10A):

Acompte

Montant forfaitaire	100€
Assurance annulation (5% du séjour hors taxe de séjour)	
Frais de dossier (15€ en Haute Saison)	
TOTAL de l'acompte (Chèque, Carte bancaire, Chèques Vacances)	

Je règle le solde du séjour le jour de mon arrivée au camping.

- Je déclare :
- avoir lu et accepté les Conditions Générales de Réservation ci-après,
 - accepter de recevoir par email les actualités et les offres commerciales de Camping Le Clapas,
 - avoir lu et accepté les conditions générales de vente du contrat d'assurance annulation *Campez Couvert*.

Le/...../....., à

Signature:
précédée de la mention « Lu et approuvé »

CONDITIONS GENERALES DE VENTE 2023

1. RESERVATION DU SEJOUR

Toute demande de réservation nécessite l'envoi d'un contrat dûment rempli et le versement d'un acompte à l'ordre du camping Le Clapas, d'un montant de 30% du prix total pour les locations et de 100 € pour les emplacements, majorés des frais de réservation et options éventuelles.

A réception de votre demande de réservation, après vérification manuelle de nos disponibilités, nous vous adresserons une confirmation de réservation par email ou par courrier.

En cas d'impossibilité de disposer d'une location correspondant aux dates demandées, votre acompte ne sera pas encaissé.

Toute réservation est nominative: elle ne peut être cédée ni sous louée sans l'autorisation écrite de la Direction.

Les capacités maximales (enfants compris) sont de 6 personnes pour un emplacement et de 2, 4 ou 6 personnes, selon les modèles, pour les locations.

Période de location :

- Pour un emplacement: arrivée à partir de 14h30 et jusqu'à 19 heures, départ à 12h au plus tard.
- Pour les locatifs: les locations sont disponibles le jour d'arrivée à partir de 16h et jusqu'à 19h; le jour de départ, la location devra être libre au plus tard à 10 heures.

Aucune tente ne sera admise sur la parcelle d'un mobile home.

2. REGLEMENT DU SEJOUR

Le solde de votre séjour sera payable:

- pour les emplacements de camping, le jour de l'arrivée,
- pour les locations, un mois avant le début du séjour (hors taxe de séjour) sans relance. A défaut de paiement du solde un mois avant le début du séjour, le Camping le Clapas se réserve le droit de considérer que la réservation est annulée selon les conditions d'annulation exposées ci-après. En cas de réservation moins d'un mois avant le début du séjour, l'intégralité du séjour est payable à la réservation.

Pour les pays hors de l'Espace Economique Européen, les frais bancaires liés au paiement de l'acompte ou du solde du séjour par virement bancaire ne sont en aucun cas à la charge du camping et sont réaffectés au client.

3. ARRIVEES ET DEPARTS

Les arrivées et départs doivent se faire selon les horaires mentionnés ci-dessous:

- Pour un emplacement: arrivée à partir de 14h30 et jusqu'à 19 heures, départ à 12h au plus tard,
- Pour les locatifs: les locations sont disponibles le jour d'arrivée à partir de 16h et jusqu'à 19h; le jour de départ, la location devra être libre entre 8h30 et au plus tard à 10 heures.

4. ATTRIBUTION DES EMPLACEMENTS ET/OU MOBILE HOME

Votre emplacement ne sera attribué que le jour de votre arrivée.

En cas de non arrivée le jour de votre arrivée prévue et sans nouvelles de votre part, nous gardons votre emplacement et/ou mobile home jusqu'au lendemain 12h. Au-delà de ce délai, nous disposerons de l'emplacement et/ou mobile home, sans restitution de votre acompte.

5. ETAT DES LIEUX ET CAUTION

Pour les emplacements, l'emplacement libéré par le campeur devra être impeccable.

Pour les locations, il sera demandé à l'arrivée, une caution d'un montant de 280€, qui sera restituée en fin de séjour, après constatation du parfait état des lieux (y compris l'état de propreté).

En cas de litige, la Direction se réserve le droit de ne restituer la caution qu'après le départ du locataire afin de faire constater l'état des lieux.

La somme de 50€ sera retenue si le mobile home n'a pas été correctement nettoyé avant le départ.

L'inventaire du mobilier, de l'électroménager et de la vaisselle est remis à l'arrivée: toutes pertes ou dégâts donnent lieu à indemnisation (grille consultable à l'Accueil).

6. ANNULATION DE SEJOUR, MODIFICATION DE SEJOUR ET DEPART ANTICIPE

En l'absence de message de la part du client précisant qu'il diffère son arrivée, en accord avec la direction, l'objet de la réservation redevient disponible et l'acompte reste acquis au camping.

Les dates d'arrivée et de départ figurant sur le contrat de réservation sont fermes: la période de réservation est due dans sa totalité.

Un départ anticipé ne donnera lieu à aucun remboursement.

En cas d'annulation de séjour, il sera retenu:

- les frais de dossier,
- l'acompte, si l'annulation intervient plus d'un mois avant la date de séjour,
- la totalité du pris du séjour si l'annulation intervient moins d'un mois avant la date de séjour.

Le camping Le Clapas vous propose une assurance Annulation et Interruption facultative avec **extension COVID**, dans votre contrat de location. Notre partenaire Gritchen Affinity s'engage à rembourser tout ou partie du séjour aux seuls clients ayant souscrit l'assurance Campez Couvert.

En cas d'annulation, avertir le camping de votre désistement dès la survenance d'un événement empêchant votre départ par courrier ou par mail. Si le sinistre est prévu dans les conditions générales (disponible sur le site www.campez-couvert.com ou auprès du camping), aviser l'assureur dans les 48h et fournir tous les renseignements nécessaires et documents justificatifs.

En cas d'annulation du fait du Camping le Clapas, à l'exception de cas de force majeure nous conduisant à annuler pour des raisons de sécurité des vacanciers, le client obtiendra le remboursement des sommes versées.

Compte tenu du contexte COVID, le Camping le Clapas s'engage par ailleurs à :

- rembourser le client, si d'aventure le camping était contraint administrativement de ne pas accueillir de public,
 - rembourser le client, lui délivrer un avoir ou déplacer le séjour s'il était dans l'incapacité d'accéder au camping,
- du fait de la fermeture des frontières, de la limitation administrative des alors que le camping est autorisé à recevoir sa clientèle.**

7. ABSENCE DE DROIT DE RETRACTATION

Conformément à l'article L.121 du Code de la Consommation, Camping Le CLAPAS informe ses clients que les ventes de prestations de services d'hébergement fournies à une date déterminée, ou selon une périodicité déterminée, ne sont pas soumises aux dispositions relatives au délai de rétractation de 14 jours.

8. DOMMAGES ET ASSURANCE

Il appartient au campeur de s'assurer.

Il sera demandé au client de produire une attestation d'Assurance Villégiature (extension du contrat Habitation).

Le camping décline toute responsabilité en cas de vol, incendie, intempéries, panne etc. et en cas d'incident relevant de la Responsabilité Civile du client.

Chaque locataire en titre est responsable des troubles et des nuisances causés par les personnes qui séjournent avec lui.

Lorsqu'un résident trouble ou cause des nuisances aux autres résidents ou porte atteinte à l'intégrité des installations, il peut être mis un terme immédiat et sans indemnités à son séjour.

9. ANIMAUX DOMESTIQUES

La présence d'animaux familiers se fera avec l'accord du camping, **dans la limite de un animal** (chiens de 1^{ère} et 2^{ème} catégorie exclus) par hébergement et/ou emplacement.

Les animaux doivent être tenus en laisse dans l'enceinte du camping et leurs déjections ramassées par leur propriétaire pour le bien de chacun.

Le certificat de vaccination antirabique à jour (carnet de santé ou passeport européen) sera présenté par le client à son arrivée.

10. REGLEMENT INTERIEUR

Les résidents du camping sont tenus de se conformer aux dispositions du règlement intérieur qui est affiché à l'Accueil du camping.

Les invités et visiteurs, étrangers au camping, doivent impérativement se signaler à la réception dès leur arrivée et s'acquitter d'un droit de visite conformément au règlement affiché à l'Accueil.

11. MEDIATION DES LITIGES DE LA CONSOMMATION

En cas de litige, et après avoir saisi le service "client" de l'établissement, tout client du camping a la possibilité de saisir un médiateur de la consommation, dans un délai d'un an maximum à compter de la date de la réclamation écrite, par lettre recommandée avec accusé de réception (LRAR), auprès de l'exploitant.

Les coordonnées du Médiateur susceptible d'être choisi par le client, sont les suivantes:

- Par voie postale, CM2C - Centre de Médiation de la Consommation de Conciliateurs de Justice- 14 rue Saint Jean 75017 Paris
- Par courrier électronique : cm2c@cm2c.net
- En utilisant le service en ligne sur le site, vous remplissez le formulaire de votre demande accompagné éventuellement des pièces justificatives du dossier <https://cm2c.net/declarer-un-litige.php>

12. INFORMATIQUE ET LIBERTE

Les informations que vous nous communiquez à l'occasion de votre commande ne seront transmises à aucun tiers. Ces informations seront considérées comme étant confidentielles. Elles seront utilisées uniquement par les services internes du Camping Le CLAPAS, pour le traitement de votre commande et pour renforcer et personnaliser la communication et l'offre de services réservés aux clients de Camping Le CLAPAS en fonction de vos centres d'intérêts. Conformément à la loi informatique et des libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, et d'opposition aux données personnelles vous concernant. Pour cela il suffit de nous en faire la demande par courrier à l'adresse : Camping Le Clapas – 280 chemin de la Vernède – 07150 SALAVAS

13. OBLIGATION D'INFORMATION SUR LE DISPOSITIF BLOCTEL (art L223-2)

« Lorsqu'un professionnel est amené à recueillir auprès d'un consommateur des données téléphoniques, il l'informe de son droit à s'inscrire sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique. Lorsque ce recueil d'information se fait à l'occasion de la conclusion d'un contrat, le contrat mentionne, de manière claire et compréhensible, l'existence de ce droit pour le consommateur. »

Vous pouvez vous inscrire gratuitement sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique dénommée BLOCTEL et gérée par la société OPPOSOTEL en vertu d'une délégation de service public.

14. SECURITE ET CONFIDENTIALITE SUR LE RESEAU

Les messages que vous nous ferez parvenir par l'intermédiaire d'Internet peuvent être interceptés sur le réseau. Jusqu'à ce qu'ils nous parviennent, leur confidentialité ne peut être garantie. Assurez-vous de ne pas divulguer d'informations personnelles ou confidentielles inutiles, sensibles ou provenant de tiers. De plus, l'indication de la provenance des messages électroniques que nous recevons peut être falsifiée. Par conséquent, si vous souhaitez nous communiquer de telles informations, utilisez impérativement la voie postale.

15. AVIS EN LIGNE

A l'issue de votre séjour, nous vous faisons parvenir par email un ou plusieurs questionnaires permettant de recueillir votre avis. Si vous avez effectué une réservation en ligne, vous en recevez deux: un de la société C'toutvert avec laquelle nous travaillons pour la gestion des réservations en ligne et un de la société Cutomer Alliance qui vous demande si vous souhaitez que votre avis soit publié sur d'autres plateformes d'avis (TripAdvisor, Zoover, Pages Jaunes, Google...).

Les sociétés avec lesquelles nous travaillons respectent parfaitement la réglementation en vigueur concernant l'authenticité, la publication et le contrôle des avis et vous informeront de la raison si votre avis n'est pas publié.

En aucun cas nous donnons une contrepartie en échange du dépôt de votre avis.

Les modalités décrites dans le chapitre précédent sur l'Informatique et liberté s'appliquent sur la sollicitation des avis.